DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Brésil | VITEM IV (Etudes/Stage/Rotary) option formulaire

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date d'entrée, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **2 Photos d'identité aux normes françaises, réalisées sous moins de 6 mois dans un PHOTOMATON :**
Il est obligatoire de fournir 2 photos identiques AVEC le logo "Photos conformes" de Photomaton et juste en dessous du logo la date d'édition qui doit être de moins de 6 mois.

Attention : la photo à fournir en double exemplaire doit être DIFFERENTE de la photo du passeport sinon le dossier sera refusé.

☑ **1 Copie intégrale de votre acte de naissance :** La page mentionnant le nom des PARENTS.

> Attention : L'extrait de l'acte de naissance n'est pas accepté, il faut la copie intégrale de l'acte. Le livret de famille n'est pas accepté.

> Si vous êtes né à l'étranger, il faut que votre copie intégrale d'acte de naissance soit préalablement apostillée dans votre pays d'origine (nous ne pouvons pas nous en occuper).

> Supplément uniquement pour les personnes ayant résidé antérieurement au Brésil : 1 Registro Nacional de Estrangeiros (RNE) en original.

☑ **1 Copie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 2 mois :** Facture de téléphone, ou internet, ou électricité.
(Si la facture n'est pas nominative, il faut ajouter 1 Lettre certifiant l'hébergement + 1 Copie de pièce d'identité de l'hébergeant).

☑ **1 Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois en original :** De type Bulletin n°3. La délivrance peut vous être refusée par l'ambassade si le casier judiciaire n'est pas vierge. L'extrait peut être demandé en ligne, gratuitement et rapidement, auprès du Ministère de la Justice à l'adresse suivante : casier-judiciaire.justice.gouv.fr.

☑ **1 Justificatif de bonne situation financière, au choix :**
> 1 copie des 3 dernières fiches de paye les plus récentes d'un des parents
OU
> 1 copie du DERNIER avis d'impôt sur le revenu le plus récent d'un des parents.

☑ **1 Copie de certificat de scolarité :** scolarité en France.

☑ **Documents supplémentaires pour réaliser des études :**
Les étudiants en échange d'études doivent présenter en supplément :
- 1 Copie de la lettre d'acceptation délivrée par l'institution d'enseignement brésilienne spécifiant la nature et la durée du cursus.
- Pour les lycéens inscrits dans un programme d'échange international : formulaires Rotary ou AFS remplis et signés par les personnes concernées.

☑ **Document supplémentaire pour réaliser un stage :**
1 Copie de la Convention de stage ("termo de compromisso"), signée entre l'institution qui offre le stage au Brésil, le stagiaire et l'institution française où l'étudiant est inscrit.

☑ **1 Feuille libre avec écrit (pour que l'on puisse remplir votre formulaire consulaire) :** Etes-vous déjà allé(e) au Brésil ? Si oui, à quelle date d'entrée et de sortie ?

☑ ***Supplément pour les passeports extra-UE :***
1 titre de séjour français en cours de validité :
- en copie certifiée conforme à l'original effectuée en Mairie (conseillé).
OU
- en original (il vous sera rendu avec votre passeport).

☑ ***Suppléments pour les mineurs :***
1 Formulaire d'autorisation de laisser le mineur voyager au Brésil (disponible en document à télécharger ci-joint), rempli et signé par les 2 parents, **avec les 2 signatures obligatoirement légalisées au préalable par une Mairie ou un Notaire**;
+ 1 Copie des pièces d'identité (page d'identité de passeport ou carte d'identité recto-verso) des 2 parents. En cas de parents divorcés, il est possible de fournir uniquement la copie de pièce d'identité du parent ayant la garde si il est aussi fourni la copie de l'acte du juge qui a établi la garde.

☑ ***Attention :*** L'Ambassade du Brésil n'exige plus de fournir un billet d'avion pour délivrer le visa VITEM IV. Par conséquent, il est conseillé de ne pas réserver de vol avant la délivrance du visa (ou bien réserver un vol modifiable).

☑ ***Démarche à effectuer une fois sur place au Brésil, pour les titulaires de visas VITEM :*** Vous devrez vous enregistrer auprès de la police fédérale dans les 3 mois suivant votre entrée dans le pays, avec un acte de naissance mentionnant les noms complets des deux parents.